N°DCA-2022-004

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents : 18

- Pouvoirs :

- Votants : 18

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS



EXTRAIT DES DELIBERATIONS



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME, LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME POUR LA REHABILITAION, RECONSTRUCTION OU CONSTRUCTION DES CIS DU TERRITOIRE

Le 24 février 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 février 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Dominique TESSIER. MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mme Patricia RENOU.

MM. Pierre AUBRY, Laurent JACQUES.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Christine MOREL -représentée.

MM. Julien DEMAZURE, Florent SAINT-MARTIN, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération 2017-CA-32 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 15 décembre 2017 portant sur la Nouvelle Politique Immobilière (NPI),
- le Comité de pilotage du 04 mai 2021 traitant notamment du schéma immobilier des Centres d'incendie et de secours du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

*

L'existence et l'évolution des risques courants et particuliers sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie nécessite de disposer de Centres d'incendie et de secours (Cis) opérationnels et bien maillés.

Aussi, au regard des enjeux d'optimisation de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours, un schéma d'évolution du maillage des Cis sur le territoire de la Métropole a été envisagé en concertation avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime lors du comité de pilotage du 04 mai 2021. Celui-ci a permis d'identifier les opérations prioritaires de reconstruction ou de construction suivantes :

- la reconstruction du Cis de Saint-Martin-de-Boscherville, actuellement inadapté au regard de son activité opérationnelle en perpétuelle augmentation, pour un démarrage des travaux en 2023;
- la reconstruction du Cis de **Duclair** qui a fait l'objet en « urgence » d'un permis de construire précaire en 2018, car situé en zone d'aléas faibles du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), pour un démarrage des travaux en 2023 ;
- la reconstruction du Cis de **Sotteville-lès-Rouen** sur un autre site de la commune, son emplacement actuel n'étant plus adapté ;
- la reconstruction ou extension du Cis de **Grand-Quevilly**, actuellement sous dimensionné;
- la construction d'un Cis dans la zone Nord de l'agglomération rouennaise afin d'améliorer la réponse opérationnelle.

Ce nouveau schéma permettra:

 d'améliorer la couverture des risques sur la Métropole Rouen Normandie en conformité avec les objectifs du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr),

- d'optimiser les investissements du Sdis 76 par des projets immobiliers efficients,
- d'être en adéquation avec les projets d'aménagement de la Métropole Rouen Normandie en anticipant son développement urbain.

Enfin, compte-tenu de la capacité de financement du Sdis76, ces opérations nécessitent la participation du bloc communal au plan de financement.

Le projet de convention de partenariat, joint en annexe, prévoit notamment le versement d'une subvention de la Métropole Rouen Normandie et du Département de Seine-Maritime à hauteur, chacun pour ce qui le concerne, de 20 % des dépenses prévisionnelles hors taxes des travaux.

Chaque opération fera l'objet par la suite d'une convention de financement. La ou les commune(s) concernée(s) par l'implantation du CIS pourront participer à son financement.

* *

Aussi, il vous est demandé:

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, reconstruction ou construction des Cis du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220224-DCA-2022-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2022 Affichage : 25/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER